



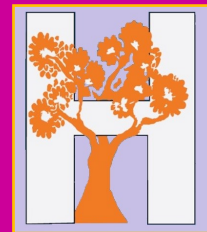
Info-Flash N°123- JUIN 2026

Comité de défense des hôpitaux publics de Dole

35 rue Pasteur 39100 DOLE

Mail : comitedefensehopitauxdole@gmail.com

Site : www.defense-hopitaux-dole.fr



Membre de la Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité



Il faut chaud, non ?

Alors que la France connaît une vague de chaleur la plus précoce de son histoire, Oxfam publie un rapport consacré aux **impacts du changement climatique sur la santé**.

Non, il ne s'agit pas seulement des personnes âgées qui doivent s'hydrater l'été : ces impacts touchent toute la population et sont variés (par exemple : AVC, infarctus, maladies infectieuses et tropicales, insuffisances rénales, asthme, et bien d'autres).

Dévoilant des données inédites, ce rapport alerte sur une véritable « double peine climatique » : les vagues de chaleur, inondations et feux de forêt augmentent les risques sanitaires tout en affaiblissant un système de santé déjà sous tension et fragilisé. En l'absence d'une anticipation renforcée des risques, le changement climatique aggrave les inégalités de santé déjà existantes.

Lors de fortes chaleurs :

+13% de risques d'AVC

+7% de risques d'infarctus

+58% des maladies infectieuses

+70% des cas d'insuffisance rénales



Malgré ces risques, les hôpitaux sont sous financés : **59,5% sont vétustes** et **1/4 des lits ont été supprimés** depuis 2000.

Alors prenez-soin de vous, hydratez-vous et rejoignez notre comité : c'est bon pour la défense de la santé publique !

INAUGURATION À DOLE DU NOUVEAU CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT LE 29 JUIN



Les centres de santé publics sont des espaces très utiles aux populations comme outils de premier recours sur le territoire. Leurs caractéristiques :

- ◇ Les médecins y sont salariés ;
- ◇ Ils pratiquent le Tiers payant ;
- ◇ Aucun dépassement d'honoraires ;
- ◇ Des actions de prévention et d'éducation thérapeutique y sont réalisées.

L'ouverture d'un nouveau centre de santé polyvalent par la Mutualité française est une bonne nouvelle ! C'est un lieu pensé pour répondre aux besoins de santé du territoire et renforcer l'accès à des soins de qualité pour tous.

Il est situé au 49 rue Charles et Laurent Thouverey à Dole.

DIRECTION COMMUNE, suite....

La décision de placer l'hôpital Pasteur de Dole sous une direction commune du CHU de Besançon, répond à une orientation nationale du Gouvernement qui organise ces restructurations afin de pallier au manque de financement des hôpitaux publics.

Le Maire de Dole, président du Conseil de surveillance de l'hôpital s'est adressé par courrier aux maires et élus du Grand Dole pour justifier ce choix : « *Je sais que cette décision suscite des interrogations* »... « *Le véritable risque aurait été de ne rien faire et de repousser les échanges avec le CHU qui participe déjà aujourd'hui à l'offre de soin à Dole aux côtés de nos personnels.* »

Ah, qu'en termes élégants ces choses-là sont dites ! Comme le dirait Molière, voilà comment rendre acceptables des décisions qui ne le sont pas !

On ne peut pas s'occuper des patients correctement" :

Le lundi 8 juin, à Besançon, les salariés du centre gérontologique de Bellevaux, sous direction du CHU, étaient en grève pour la cinquième fois depuis le 24 avril. Ils dénonçaient les conditions d'accueil des pensionnaires et demandent plus de moyens et en particulier des recrutements, pour prendre soin des 250 patients.

VICTOIRE DES MANIPULATEURS RADIO

Il est dommageable que pour assurer la « rentabilité » de l'hôpital, des pressions soient exercées sur les personnels soignants dérogeant à leurs droits.

En décembre 2024, par une note de service, la direction de l'Hôpital Pasteur demandait aux manipulateurs du service de radiologie de participer à la cotation d'actes d'imagerie médicales dans un logiciel de facturation. Des sanctions financières avaient été prises contre les personnels qui n'étaient pas d'accord. Saisi par 13 manipulateurs radio, le tribunal administratif a statué, considérant qu'il ne s'agissait pas d'actes de traçabilité, mais de facturation. Une victoire pour les soignants qui réclament l'annulation de ces pratiques.



ACCÈS AUX SOINS PSYCHIATRIQUES

Parents, enseignants, éducateurs, tous sont désemparés face à un enfant ou un adolescent qui va mal : comment avoir un avis psychiatrique rapidement ?

Le gouvernement vient de répondre en évoquant un coupe-file pour accéder à des services spécialisés. Cela n'est pas sérieux ! Si les délais d'attente dans les structures comme les CMP (centres médico psychologiques) sont si longs, c'est parce qu'ils manquent de personnels, pas parce qu'ils y mettent de la mauvaise volonté ! Le coupe-file n'est que de la communication, car la suite de la prise en charge sera aussi longue si on n'y met pas les moyens. Certes, on manque de psychiatres dans notre pays. Il est urgent de former plus de médecins : plus se destineront à la psychiatrie ! Et dans l'immédiat, ils peuvent se faire aider par les psychologues. Encore faut il que des postes soient créés dans le service public. « Grande cause nationale » la psychiatrie publique de secteur, garante du maintien de la nécessaire proximité, doit avoir les moyens de répondre aux besoins de la population.